

Projet de filière

CAP BOVINS VIANDE 4^{ème} GENERATION 2020 - 2024



Bilan mi – parcours

Note d'actualisation du diagnostic



1. CAP Filière bovins viande : bilan à mi – parcours

Le comité de filière bovins viande, réuni par la Chambre régionale d'agriculture et INTERBEV Centre – Val de Loire les 21 juin, 23 septembre, 26 octobre et 13 décembre 2022, a dressé le bilan à mi – parcours du CAP Filière Bovins Viande 4ème génération, soutenu par le Conseil Régional Centre – Val de Loire dans le cadre du projet de filière.

Deux années après la mise en route de ce CAP Filière, le bilan à mi – parcours revisite le diagnostic, en revalidant les enjeux, en actualisant les orientations et en proposant un recadrage de certaines actions et l'arrêt d'autres, afin d'accompagner au plus près la stratégie et le développement de la filière bovins viande, en région Centre – Val de Loire.

2. Projet de la filière bovins viande

2.1 Le contexte

CONTEXTE – LORS DE L'ÉLABORATION :

Le CAP filière a été élaboré à la suite du plan de filière national présenté en 2019, en réponse aux Etats généraux de l'alimentation (2017). Ce plan de filière a un double objectif :

- Mieux satisfaire les consommateurs pour créer de la valeur ;
- Favoriser une juste rémunération de tous les acteurs de la filière et des marges pour investir.

Pour répondre à ces deux objectifs, des engagements forts ont été définis collectivement :

- Déployer la démarche de responsabilité sociétale de la filière au travers du « PACTE Sociétal » (Progrès – Avenir – Concertation – Transparence – Expertise) ;
- Assurer une montée en gamme basée sur les Signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) pour créer de la valeur notamment via le Label Rouge ;
- Renforcer la contractualisation tout au long de la chaîne ;
- Soutenir une progression de l'origine France en restauration hors domicile et développer le commerce extérieur ;
- Promouvoir les viandes hachées 100 % protéines animales dans les appels d'offres et garantir le respect de la traçabilité ;
- Améliorer la satisfaction du consommateur en travaillant sur les mesures du persillé auprès des outils d'abattage (accord interprofessionnel).

CONTEXTE – A MI PARCOURS :

Le contexte s'avère **bouleversé** durablement avec une décapitalisation allaitante et laitière structurelle qui s'accélère. Depuis 2017, la France a perdu 330 000 vaches allaitantes (- 7,8 %) et 270 000 vaches laitières (- 7,3 %). En suivant les évolutions démographiques actuelles, la France perdrait 1 million de vaches supplémentaires d'ici 2030. La région Centre - Val de Loire est également concernée par cette **décapitalisation**, perte de 40 000 bovins (-6,7 %) depuis 2017, dont 11 000 vaches nourrices (-5,6 %).

Le manque de bovins se fait ressentir en France comme en Europe. Les **exports vifs reculent**, faute de disponibilités : - 3,6 % vers l'Italie, - 15,7 % vers l'Espagne pour le premier semestre de 2022.

La raréfaction de l'offre bovine découle de plusieurs raisons :

- ✓ Dans un contexte de hausse des charges et faute de revenu suffisant, des éleveurs réduisent leur troupeau pour maîtriser leur endettement. La flambée des prix des matières premières observée depuis l'automne 2021, exacerbée par le conflit en Ukraine (février 2022) contrarie tous les maillons : l'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) atteint 133,6 points en avril 2022 soit +21,6 % en 1 an (+ 23 % pour les aliments, + 27 % pour le petit matériel, + 108 % pour les engrais et + 59 % pour l'énergie et les carburants) (Figure 1).

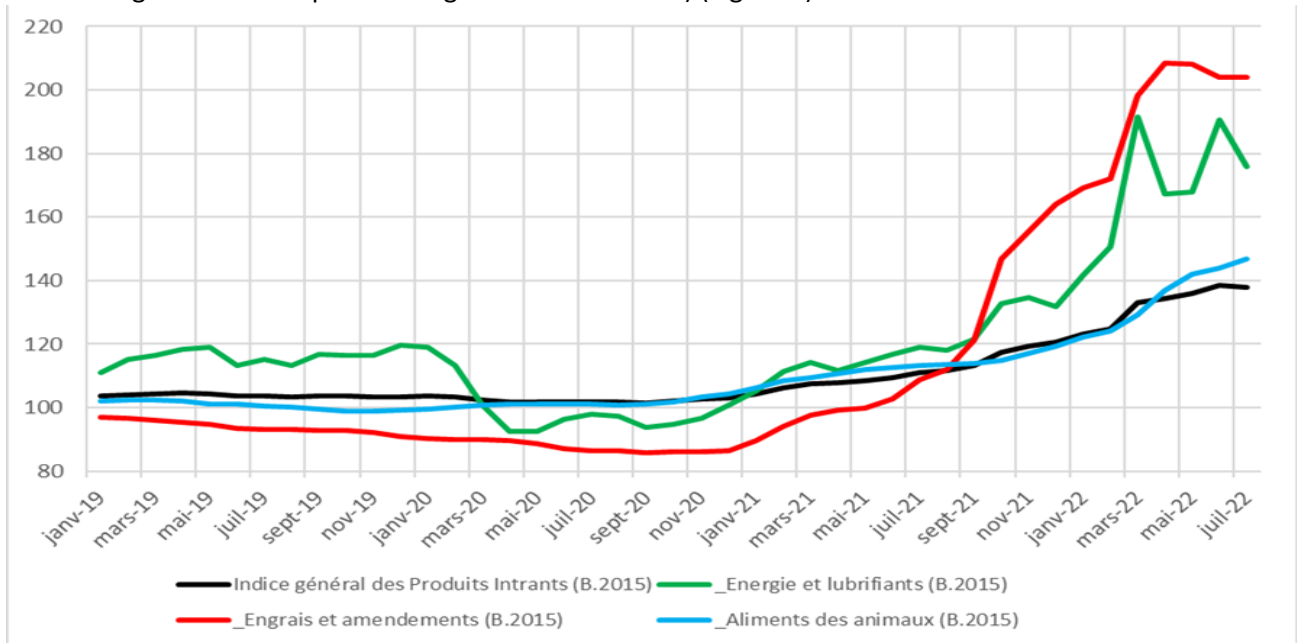


Figure 1 : Evolution des indices de prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 = indice moyen 2015
(Source des données : INSEE, 2022)

- ✓ En parallèle, les cotations du marché ont augmenté, mais cela ne suffit pas pour compenser cette hausse du coût de production, puisqu'un écart de 0,73 €/kg équivalent carcasse est observé au semestre 2 de 2022 (Figure 2). Plus largement, elle interroge l'agriculture française sur la souveraineté alimentaire, la consommation de produits locaux, et l'autonomie des exploitations agricoles.

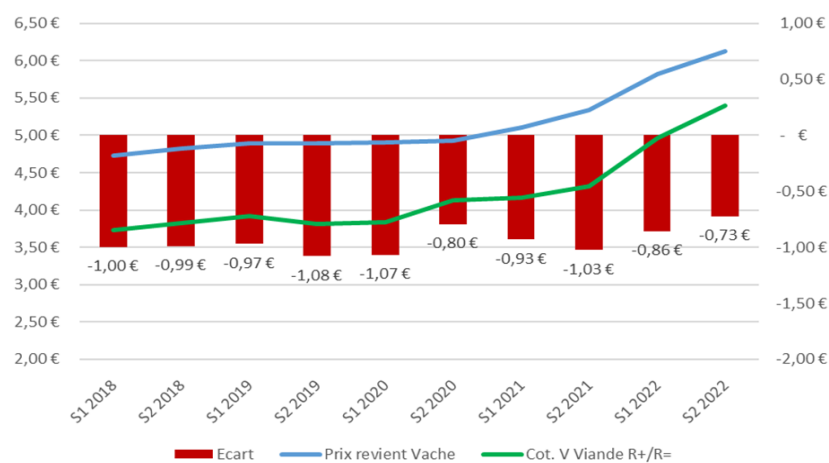


Figure 2 : Evolution des écarts entre le coût de production et le prix de marché pour des vaches R+ / R=
(Source : Idele et FranceAgriMer)

- ✓ Si les installations restent stables, elles ne compensent pas les départs en retraite massifs. Les structures de grande taille deviennent de plus en plus compliquées à reprendre dû au capital de départ important pour une rentabilité en baisse.
- ✓ Concomitamment à ces trois facteurs, les aléas climatiques induisent une baisse du chargement à l'échelle de l'exploitation, pour maintenir l'autonomie fourragère.

En effet, de l'élevage à la commercialisation, tous les maillons sont impactés par ces aléas climatiques (Figure 3). En région Centre – Val de Loire, 3 aléas semblent primordiaux pour la filière :

- Sécheresse ;
- Disponibilité en eau ;
- Risques sanitaires.

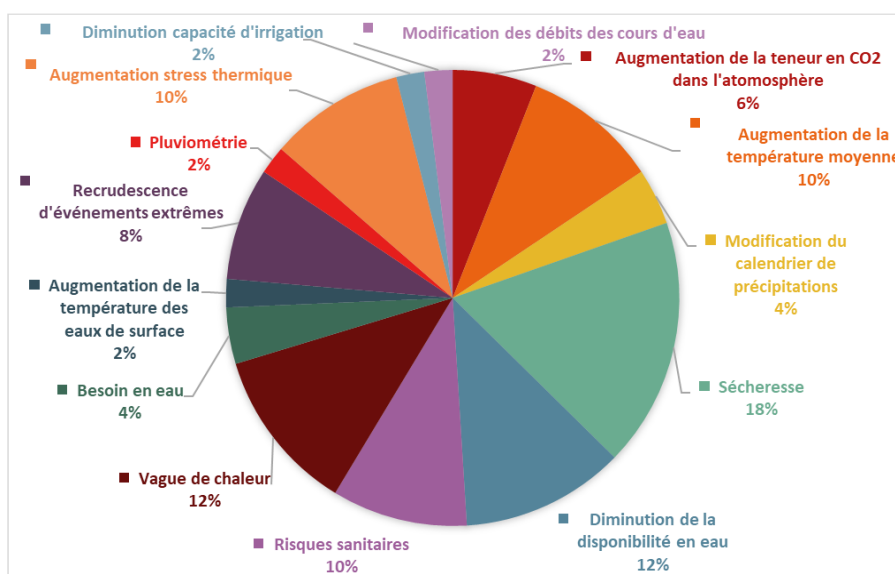


Figure 3 : Principaux aléas climatiques impactant la filière élevage et viande en région Centre - Val de Loire
(Source : INTERBEV Centre – Val de Loire, 2022)

L'évolution de ces aléas a été caractérisée et est disponible en annexe 1 "**Evolution des aléas climatiques en région Centre – Val de Loire**", travail réalisé par INTERBEV Centre - Val de Loire suite aux travaux engagés dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique et à partir de l'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement cLimatique (ORACLE).

Ces aléas génèrent des contraintes à ne pas négliger pour la filière :

- Les systèmes fourragers sont les premiers impactés avec, entre autres, une hausse de la productivité hivernale et de début de printemps, contre un allongement du déficit estival ;
- Les transports d'animaux et l'utilisation de l'eau sont limités lors des épisodes caniculaires ;
- De nouvelles maladies sanitaires risquent d'émerger.

Des trajectoires d'adaptation sont en cours de réflexion :

- Pour lutter contre la perte d'autonomie fourragère :
 - o Optimiser les techniques et les périodes de pâturage, le chargement et le stockage ;
 - o Travailler sur les prairies multi – espèces : technicité, équipement, récolte et plan d'alimentation.
- Pour lutter contre la difficulté à retenir l'eau :
 - o Faire évoluer réglementairement le recyclage de l'eau ;
 - o Développer la recherche et le développement, la vulgarisation et le conseil ;

- Travailler sur la préservation et l'entretien des outils de stockage existants.
- Pour lutter contre l'émergence de nouvelles maladies sanitaires :
 - Augmenter la surveillance et le conseil ;
 - Développer des outils de prévision, de références et de gestion.
- ✓ Enfin, un découragement des acteurs agricoles est à noter, en raison de l'inéquation entre les contraintes de l'élevage, la durée du travail (tous les jours, tout au long de l'année) et les modes de vie et les aspirations des français.

Ce contexte bouleversé n'est pas sans conséquence sur la production de viande bovine :

- ✓ La décapitalisation commence à affecter les abattages, **qui chutent également** sur 2022 : - 4 % en têtes et - 3,4 % en volume, par rapport à 2021. A l'horizon 2030, les abattages de gros bovins pourraient se réduire de 18 à 25 %, c'est-à-dire une diminution de 250 à 360 000 tec (tonnes équivalent carcasse). En Centre-Val de Loire, la tendance se fait d'autant plus ressentir avec une diminution de 5 % en volume.

Cela a pour conséquence une **inflation du prix de la viande**. Cette réduction des cheptels, faute de rémunération suffisante des producteurs, se traduit aujourd'hui par un manque d'offre. A termes, cette diminution des abattages pourrait mettre en péril les abattoirs régionaux, qui sont de petites structures de proximité permettant de faire vivre le bassin allaitant.

En parallèle, la **consommation de viande bovine** continue de se transformer. Elle progresse en 2022 par rapport à 2021 (+ 1 %). Elle évolue vers toujours **plus de « haché »** (achats viande hachée à domicile + 13 % en 2021 / 2019 avant covid). Les achats à domicile sont impactés depuis le début d'année 2022 par la pénurie d'offre et l'effet inflationniste général : au 1^{er} trimestre, -11 % / 2021 et -5 % / 2019 d'après Kantar. Les circuits de distribution évoluent avec une place croissante des repas pris hors domicile.

Le déséquilibre de l'offre française avec la consommation française s'accroît. En 2030, le taux d'auto-provisionnement chuterait selon les prévisions de 95 % à 81 %, voire 74 %. La part d'importation dans la consommation augmenterait de 21 % à 36 %.

La Loi **EGALIM 2**, promulguée le 18 octobre 2021, a été élaborée dans l'optique de sécuriser le prix payé à l'éleveur via une **contractualisation obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette Loi précise l'augmentation obligatoire de la part de produits durables et de qualité dans la restauration collective. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective doit servir **50 % de produits durables et de qualité**, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. A cette obligation s'ajoute la loi **Climat et Résilience**, qui stipule d'atteindre d'ici le 1^{er} janvier 2024, **60 % de viandes durables et de qualité** [par exemple, produits issus de l'agriculture biologique, produits bénéficiant du label rouge, l'appellation d'origine (AOC / AOP), l'indication géographique (IGP), la Spécialité traditionnelle garantie (STG), etc...]. Néanmoins, sur le terrain, la mise en place de cette loi se heurte à des difficultés.

En conclusion, toutes les pratiques professionnelles et acteurs de la filière sont impactés : pratiques d'élevage, pratiques culturales, ressource énergétique, transport, stockage...

Confrontée à un contexte bouleversé, la filière bovine doit déterminer collectivement les orientations à mettre en œuvre rapidement pour pérenniser une filière viande bovine française rémunératrice pour tous ses acteurs et productrice d'une viande durable et de qualité pour les consommateurs. Les Assises du bœuf

2030 ont donc été organisées par INTERBEV en fin d'année 2022, afin de dresser des perspectives d'avenir à la filière.

Les fédérations refusent de s'inscrire dans le scénario tendanciel conduisant la perte d'un million de vaches supplémentaires d'ici 2030, avec un impact considérable sur la pérennité des entreprises de la filière et la capacité à proposer de la viande française aux consommateurs. S'il est trop tard pour renverser la tendance structurelle, l'ambition est de trouver des solutions pour l'infléchir. Ceci nécessitera de donner aux éleveurs la visibilité indispensable au maintien de leur troupeau et au renouvellement des générations, au travers d'une juste rémunération et d'engagements clairs sur la durée.

Les choix stratégiques validés à l'issue des Assises du bœuf 2030 :

1. Engagement des abatteurs à développer rapidement les démarches de contractualisation amont sous différentes formes (contrats, intégration, coopération, emplois salariés), afin de sécuriser les revenus des éleveurs, d'orienter la production vers les demandes du marché (y compris export) et d'assurer les approvisionnements des abatteurs.
2. Engagement des metteurs en marché à accompagner le développement de la contractualisation et rationaliser l'organisation des collectes et transports d'animaux.
3. Engagement à créer un observatoire interprofessionnel de la contractualisation amont avec pour missions : suivi de l'évolution de nombre de contrats signés, des volumes concernés, des parts de marché et des types de production ; proposition de modèles de contrat ; promotion et accompagnement à la contractualisation ; analyse des forces et des faiblesses et proposition de solutions.
4. Engagement de la grande distribution à renforcer la contractualisation, basée sur une contractualisation de 1^{er} niveau, pour les approvisionnements des rayons traditionnels, UVMC et UVCI (hors viande d'origine laitière et catégoriel promo), pour adapter l'offre aux segments de marché (démarches qualité dont Label Rouge, local, animaux jeunes et légers).
5. Engagement à renforcer la formation des bouchers pour favoriser l'attractivité des métiers, renouveler les savoir-faire et améliorer la valorisation de la carcasse.
6. Engagement de la restauration collective à favoriser l'équilibre carcasse des achats pour une meilleure valorisation de l'ensemble de l'animal et étudier l'intérêt et les conditions de l'achat de carcasses entières.
7. Engagement de la restauration rapide à contribuer à développer des contrats rémunérateurs sur des animaux d'origine France grâce à un travail collectif pour favoriser des animaux plus gras en réduisant l'émoissage.
8. Engagement à travailler pour gagner en efficacité à chaque niveau de la filière.
9. Engagement à conditionner l'ensemble des travaux interprofessionnels à leur impact en matière d'amélioration du revenu des producteurs

2.2 Les enjeux

ENJEUX – LORS DE L'ÉLABORATION :

L'objectif principal est de maintenir une filière d'élevage bovine en région Centre-Val de Loire viable et vivable à tous les échelons de la filière. Ainsi, il s'agit de répondre aux 4 enjeux suivants :

Adapter l'offre au marché et assurer le maintien et le développement de la filière sur le territoire

Les acteurs de la filière doivent aujourd'hui répondre à une quadruple performance. La performance économique (notamment avec la sobriété énergétique), la performance sanitaire, la performance de production responsable (liée aux enjeux environnementaux et de bien-être animal) et enfin la performance alimentaire. Il est important de les accompagner dans ces objectifs.

Par ailleurs, la filière doit rendre ses métiers attractifs et communiquer positivement pour attirer de futurs exploitants ou salariés.

Assurer la résilience et l'adaptabilité des systèmes aux changements

La filière doit s'adapter aux mutations auxquelles elle est confrontée. Les changements sont multiples, tant sociétaux, économiques, qu'environnementaux. Les premières réponses se font aussi bien au niveau des entreprises qui développent de nouveaux cahiers des charges et mode de commercialisation, qu'au niveau des éleveurs qui s'approprient ces enjeux (transition carbone, autonomie fourragère, bien-être animal...).

Créer de la valeur ajoutée pour les producteurs de viande bovine sur le territoire et les entreprises de l'aval afférentes

Maintenir un maillage territorial des services aux éleveurs (vétérinaires, structures de conseil, ...).

La filière doit conforter la rentabilité de ses exploitations et de ses opérateurs économiques grâce à des accompagnements techniques et/ou des investissements. L'innovation est également un facteur de création de valeur.

Ces 4 enjeux ont ensuite été déclinés en 5 axes stratégiques, que sont :

- **Axe A** : Résilience économique et performance des exploitations ;
- **Axe B** : Mieux valoriser nos produits pour augmenter nos revenus ;
- **Axe C** : Rendre les systèmes résilients au changement climatique ;
- **Axe D** : Répondre aux attentes sociétales et du consommateur ;
- **Axe E** : Améliorer l'attractivité des métiers et accompagner la mutation.

ENJEUX – À MI-PARCOURS (Juin 2022) :

Enjeux	Evolution actuelle de l'enjeu	Priorité
Adapter l'offre au marché et assurer le maintien et le développement de la filière sur le territoire	<p>La décapitalisation impacte le marché : baisse de l'offre qui se retrouve ainsi inférieure à la demande</p> <p>Afin d'adapter l'offre au marché, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir le cheptel avec moins d'éleveurs ● Agir sur la sécurisation des revenus ● Développer l'offre collectivité ● Travailler sur un approvisionnement local <p>Nécessité de maintenir et soutenir tous les maillons de la filières</p>	Elevée
Assurer la résilience et l'adaptabilité des systèmes aux changements	<p>Enjeu d'actualité - Importance de la résilience des systèmes</p> <p>Poursuivre le travail engagé pour renforcer l'autonomie des exploitations (fourrages et protéique) mais aussi s'intéresser à la sobriété énergétique</p>	Elevée
Créer de la valeur ajoutée	Fort besoin de développer l'engraissement sur le territoire	Elevée
Maintenir un maillage territorial des services aux éleveurs	<p>Indispensable pour le développement de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des générations - Besoin de soutien financier pour le maillage - Besoin du maintien des services nécessaires à l'élevage - Soutenir TOUS les éleveurs 	Elevée
Nouveaux constats	<p>Augmentation de la compétition entre cultures et élevage, car augmentation du cours des céréales</p> <p>Compétition de l'élevage avec certaines activités de méthanisation</p>	Croissante

Le comité de filière conclut que les enjeux établis lors de l'élaboration du CAP Filière Bovins Viande 4^{ème} génération sont toujours valables pour ce mi-parcours. Leur déclinaison en 5 axes stratégiques reste inchangée :

- **Axe A** : Résilience économique et performance des exploitations ;
- **Axe B** : Mieux valoriser nos produits pour augmenter nos revenus ;
- **Axe C** : Rendre les systèmes résilients au changement climatique ;
- **Axe D** : Répondre aux attentes sociétales et du consommateur ;
- **Axe E** : Améliorer l'attractivité des métiers et accompagner la mutation.

1. Sécheresse

➤ Des températures moyennes de plus en plus élevées

Depuis 1960, les relevés font apparaître une élévation moyenne des températures d'environ 0,3°C tous les 10 ans. Depuis 1991, on observe même une accélération du phénomène à Châteauroux (36), avec une élévation de la température moyenne de 0,49°C tous les dix ans. L'augmentation moyenne est plus marquée dans le sud de la région [Indre (36) et Indre et Loire (37)] et est plus marquée en été.

Quelle température à Chartres (28) au XXIème siècle ?

Entre 1976 et 2005, la température moyenne annuelle à Chartres était de 10,8°C. Par rapport à cette période, dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), la température moyenne annuelle devrait augmenter de 1°C pour la période 2021 - 2050 et de 2°C pour la période 2070 - 2100. Dans ce cadre, il ferait aussi chaud en moyenne à Chartres, à la fin du XXIème siècle, qu'à Bordeaux à la fin du XXème siècle. Dans un scénario plus pessimiste (RCP 8.5), la température moyenne devrait augmenter de 3,7°C pour la période 2071 - 2100, par rapport à celle connue (1976 – 2005).

➤ Davantage de jours chauds

À l'élévation des températures moyennes s'ajoute la progression du nombre annuel de jours chauds, autrement dit ceux dont la température maximale journalière est supérieure ou égale à 25 °C. Depuis 1960, les relevés font apparaître 4,9 jours chauds en plus, tous les 10 ans.

Tableau 1 : Evolution du nombre de jours chauds à Orléans

Période	Nombre moyen de jours chauds
1961 – 1990	37,6
1971 – 2000	43,5
1981 – 2010	48,7
1991 – 2020	51,1

Tout comme la température moyenne, ce phénomène est plus marqué dans le sud de la région [Indre (36) et Indre et Loire (37)].

Combien de jours chauds à Rians (18) au XXIème siècle ?

Entre 1976 et 2005, le nombre moyen de jours chauds à Rians était de 45 jours. Par rapport à cette période, dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), le nombre moyen de jours chauds devrait augmenter de 12 jours pour la période 2021 - 2050 et de 29 pour la période 2070 - 2100. Dans un scénario plus pessimiste (RCP 8.5), le nombre moyen de jours chauds devrait augmenter de 54 jours pour la période 2071 - 2100, par rapport à celle connue (1976 – 2005).

Le stress thermique chez les animaux peut se mesurer par un indicateur. S'il est entre 72 et 79, le stress est moyen ; s'il est entre 70 et 89, le stress est sévère ; s'il est supérieur à 89, le stress est très sévère. A Rians (18), entre 1976 et 2005, l'indice du stress thermique était de 16 en moyenne, avec un maximum de 33. Par rapport à cette période, dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), l'indice du stress thermique devrait être à 21 en moyenne, avec un maximum de 52 ; entre 2071 et 2100, il passerait à 31 en moyenne, avec un maximum de 53. Dans un scénario plus pessimiste (RCP 8.5), l'indice du stress thermique devrait augmenter à 50 en moyenne entre 2071 - 2100, avec un maximum de 78.

➤ Le recul progressif du nombre de jours de gel

En parallèle de ces deux phénomènes, les relevés indiquent une diminution du nombre de jour de gel annuel, c'est – à – dire les jours où la température minimale journalière est inférieure ou égale à 0°C. Depuis 1960, il y a en moyenne en moins, 3,2 jours tous les 10 ans, de jours de gel.

Tableau 2 : Evolution du nombre de jours de gel à Chartres

Période	Nombre moyen de jours de gel
1961 – 1990	56
1971 – 2000	51,4
1981 – 2010	50,9
1991 – 2020	45,1

Ce phénomène est notamment marqué dans la région de l'Indre et Loire (- 5,9 j / 10 ans en moyenne) et dans le Loiret (- 6,4 j / 10 ans en moyenne).

Combien de jours de gel à Orléans au XXIème siècle ?

Entre 1976 et 2005, le nombre moyen de jours de gel à Orléans était de 45 jours. Par rapport à cette période, dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), le nombre moyen de jours chauds devrait diminuer de 19 jours pour la période 2021 - 2050 et de 19 pour la période 2070 - 2100. Dans un scénario plus pessimiste (RCP 8.5), le nombre moyen de jours de gel devrait diminuer de 32 jours pour la période 2071 - 2100, par rapport à celle connue (1976 – 2005).

2. Disponibilité en eau

➤ Un cumul de pluie annuel constant

Dans 1960, le cumul de pluie annuel est constant. En région Centre – Val de Loire, les relevés observent + 9mm de pluie / 10 ans, ce qui n'est statistiquement non significatif. Le cumul annuel moyen est de 627mm avec un minimum atteint en 2005 avec seulement 400mm de pluies tombées et un maximum atteint en 1999 avec 887mm.

Quel cumul annuel de pluie à Orléans (45) au XXIème ?

Entre 1976 et 2005, le cumul annuel de pluie à Orléans était de 659mm. Par rapport à cette période, dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), le cumul annuel de pluie devrait augmenter de 13mm pour la période 2021 - 2050 et de 26mm pour la période 2070 - 2100. Dans un scénario plus pessimiste (RCP 8.5), le cumul annuel de pluie devrait augmenter de 29mm pour la période 2071 - 2100, par rapport à celle connue (1976 – 2005).

Le cumul de pluie annuel était constant sur les périodes passées et les prévisions montrent que cet indicateur resterait constant.

➤ Une Evapotranspiration potentielle (ETP) en hausse

L'évapotranspiration est un processus biophysique de transfert d'une quantité d'eau vers l'atmosphère, par l'évaporation au niveau du sol et par la transpiration des plantes. Depuis 1960, ce phénomène est en hausse, avec 20mm d'eau disponible en moins / 10 ans, pour le sol et les plantes.

Quel cumul annuel d'ETP à Patay (45) au XXIème ?

Entre 1976 et 2005, le cumul annuel d'ETP à Patay était de 733mm. Par rapport à cette période, dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), le cumul annuel d'ETP devrait augmenter de 63mm pour la période 2021 - 2050 et de 154mm pour la période 2070 - 2100, soit de 20 %. Dans un scénario plus pessimiste (RCP 8.5), le

cumul annuel d'ETP devrait augmenter de 251mm pour la période 2071 - 2100, par rapport à celle connue (1976 – 2005), soit de 30 %.

Dans un scénario intermédiaire (RCP 4.5), le déficit hydrique (cumul annuel de pluie – cumul annuel d'ETP) devrait diminuer de 11 % pour la 2021 – 2050, par rapport à celle de référence -1976 – 2005). Pour la période 2071 – 2100, ce déficit pourrait encore diminuer de 17 % pour rapport à la période précédente, dans le même scénario, ou de 49 % dans le scénario le plus pessimiste (RCP 8.5).

3. Risque sanitaire

➤ Exemple du Thrips tabaci

Ravageur de l'oignon, le Thrips tabaci est un exemple de l'évolution des risques sanitaires en région Centre – Val de Loire. Le nombre de cycle de Thrips tabaci est passé de 4 cycles par an entre 1961-1990 à 5 cycles par an entre 1991-2019. Le premier vol théorique a également été avancé de 17 jours entre ces deux pas de temps.

Pour la période 2071 – 2100, le nombre de cycles pourrait augmenter à 6,1 / an selon le scénario intermédiaire et à 8,1 cycles / an selon le scénario pessimiste.